

gné cette disparition sont assez graves pour que la justice ait le devoir de vous en demander compte.

— Je n'ai pas autre chose à vous dire ce que j'ai déjà répondu au caporal Frissonnette et à ma belle-mère lorsqu'ils m'ont interrogé à ce sujet : je ne sais pas où est ma femme.

— Dans quelles circonstances est-elle partie de chez vous ?

— Cela ne vous regarde pas.

— Comment, monsieur ! s'écria le coroner interloqué. Vous oubliez que vous parlez à un officier judiciaire : je suis en état de vous en faire souvenir.

— Je ne m'inquiète pas de savoir qui vous êtes ; je ne suis pas curieux. Mais je ne sais vraiment à quel titre vous vous permettez de me questionner, chez moi, sur ce qui se passe chez moi, et je trouve vos sottises questions parfaitement indiscretes.

— Il ne saurait y avoir d'indiscrétion dans l'exercice d'une mission légale, riposta le coroner qui sentait la moutarde lui monter au nez. Je vous somme donc de me répondre et de me répondre convenablement.

— Donnez-moi l'exemple en ne vous mêlant pas de mes affaires sans en être prié par moi.

— Ah ! c'est comme ça que vous prenez la chose ! Moi qui tenais à vous traiter avec égards ! C'est bon, vos réponses justifient toutes les suppositions.

— Quelles suppositions ?

— Vous avez tué votre femme.

— Monsieur, vous êtes un impertinent que je vais bientôt jeter à la porte !

— Ah ! prenez garde, monsieur, dit le coroner en se levant, et en prenant une pose pleine de dignité ; prenez garde ! vous outragez un magistrat !

— Mais c'est vous, insolent, qui m'outragez, en dirigeant contre moi une accusation infâme qui n'est pas de mise entre gens bien élevés. En conséquence, vous allez